

Séance du 21 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le 21 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :

16 juillet 2009

Nombre de membres :

en exercice : 18

présents : 18

procurations : 0

votants : 18

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, Mme RIO, 2^{ème} adjoint, LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, LE BRETON, 5^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM. TREGOUET, LAROZE, BRIEND, CASTILLON, HAVART, MONNIER, HOUEIX (arrivé après le 1^{er} vote), GICQUELLO (arrivé après le 1^{er} vote) conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance: Monsieur LAROZE a été élu secrétaire de séance

◆ **Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public :**

- Adhésion de la commune de Pleucadeuc

Monsieur le Maire expose que la Commune de PLEUCADEUC a demandé son adhésion au SIGSP. Cette demande a été acceptée par le comité syndical en date du 3 juin 2009.

Cette adhésion entraîne la modification des statuts pour la répartition des participations des communes.

Le comité syndical du SIGSP a approuvé lors de sa séance du 22 juin 2009 la modification des statuts sur 2 points :

- Article 1 : La dénomination des communes membres suite à l'adhésion de Pleucadeuc
- Article 2 § 1 : Les nouveaux pourcentages de répartition des charges de fonctionnement
- Article 2 § 2 : Les nouveaux pourcentages de répartition des charges d'investissement
- Article 3 : La dénomination du siège du syndicat
- Article 6 : Le nombre de délégués autorisés à siéger

Monsieur le Maire indique que les Communes membres doivent délibérer sur cette demande d'adhésion qui entraîne la modification des statuts du syndicat.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Pleucadeuc au Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public
- Approuve la modification des statuts décidée par le comité syndical du SIGSP lors de sa séance du 22 juin 2009.

◆ Voie de Contournement

- Procédure de concertation par le conseil général

Monsieur le Maire expose que le conseil général a relancé le projet de contournement de Malestroit. La procédure de concertation est prévue par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recours à cette procédure de concertation afin de recueillir l'avis de la population, des associations locales et de toute personne concernée par le projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis aux conseillers le courrier du conseil général ainsi que le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2009 qui s'est déroulée à Missiriac avec les représentants élus des deux communes concernées et les services du conseil général.

Il précise que le conseil général revient au tracé initial qui avait été rejeté lors de l'enquête publique de 1993 à l'exclusion de tout autre ce qui est vraiment regrettable.

Actuellement la situation est donc la suivante :

Une chose est certaine, le conseil général veut réaliser un second pont sur l'Oust en aval de Malestroit pour pallier une défaillance du Pont Neuf.

Ensuite, le tracé retenu par le conseil général irait de la route de Ruffiac à la route de Guer.

Enfin, pour rejoindre la route de Ploërmel le conseil général propose 2 solutions dont une qui a déjà été rejetée par l'enquête publique de 1993 (tracé 1b) et une autre qui passe devant les bâtiments communaux du Bois Pivet (tracé n° 1a).

Monsieur le Maire souligne que la solution qu'il faudra privilégier pour diminuer le flux de véhicules poids lourds dans Malestroit sera de réussir à obtenir de l'Etat ou du Département l'interdiction de circulation dans Malestroit pour les poids lourds en transit.

Il rappelle que, pour l'instant, il ne s'agit que de l'ouverture d'une phase de concertation même s'il regrette que le tracé n° 3 qui passait au-delà du château de la Morlaye et qui créait le moins de nuisances ne soit plus retenu par le conseil général.

Il précise qu'il a essayé, lors des différentes rencontres, de privilégier cette solution mais le refus est sans appel pour une question budgétaire.

Il propose ensuite aux conseillers municipaux de s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur Castillon confirme que le conseil général donne la priorité à la réalisation d'un deuxième pont sur l'Oust en aval de Malestroit et s'interroge sur l'impact hydraulique de ce nouveau pont en cas de nouvelles inondations.

Il signale que des propositions ont été faites pour indiquer sur la voie express les 3 entrées de Malestroit afin de mieux répartir le trafic.

Madame Guerret propose que les conseillers municipaux prennent connaissance de l'étude de la CCVOL qui avait été réalisée par le cabinet SAFEGE dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Elle précise que Malestroit est un entonnoir au niveau du Pont Neuf et qu'il est suivi de 2 coudes qui font siphon en aval de Malestroit.

Monsieur le Maire confirme que le 2^{ème} pont est un gros souci pour les inondations mais que les ingénieurs spécialisés dans les ouvrages d'art devront démontrer qu'il n'y aura pas d'incidence en prenant en compte tous les éléments connus sur ce phénomène naturel.

Il précise que le conseil général ne peut pas prendre en compte le contournement Ouest pour une question de coût et en raison des zones humides traversées.

Il confirme qu'il faudra être très vigilant sur les études qui seront menées pour le pont en aval de Malestroit.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

Considérant que l'une des variantes étudiées par le Conseil Général du Morbihan dans le cadre du projet de contournement de la ville de Malestroit constitue "un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1.900.000 euros et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants" tel que défini à l'article R.300-1 du code de l'urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Général du Morbihan en date du 3 juillet 2009 décidant d'engager une procédure de concertation telle que prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, relative au projet de contournement de la ville de Malestroit afin de recueillir l'avis de la population ainsi que des associations locales et de toutes personnes concernées sur le projet, avant son élaboration définitive et fixant les modalités de ladite concertation.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le recours à la procédure de concertation telle que prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, relative au projet de contournement de la ville de Malestroit afin de recueillir l'avis de la population ainsi que des associations locales et de toutes personnes concernées sur le projet, avant son élaboration définitive
- d'approuver les modalités de ladite concertation proposée par le Conseil Général du Morbihan, à savoir :
 - la diffusion d'une information dans la presse locale et/ou dans les bulletins municipaux des communes de MALESTROIT et MISSIRIAC,
 - une mise à disposition de documents sous forme d'exposition et d'un cahier de recueil des avis à la mairie,
 - une réunion publique présentant le projet.

◆ **Travaux et Urbanisme**

- Réhabilitation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 novembre 2008, le conseil municipal a confié à EDF la réalisation d'une étude de diagnostic de notre réseau d'éclairage public en vue de pouvoir disposer d'un outil d'aide à la décision, engager la modernisation de nos équipements et ainsi mieux maîtriser l'évolution des coûts de fonctionnement.

Il indique que le parc éclairage porte sur 653 foyers soit environ 26 km de réseau, alimentés par 27 armoires dont la maintenance et l'énergie nécessaire génèrent un coût de fonctionnement annuel d'environ 54.000 € TTC.

EDF a établi ce diagnostic qui a reçu l'aval de la Commission municipale « Urbanisme et Travaux » du 8 juillet 2009 pilotée par Jean-Francois Le Quernec, adjoint délégué aux travaux, qui a ce dossier en charge.

Cette étude confirme pour une majeure partie l'insuffisance des dispositifs d'éclairage et leur caractère « énergivore ».

La remise à niveau du réseau conduirait à engager un programme d'investissement évalué à 200.000 € HT en intégrant la prise en compte de la sécurité routière.

L'économie en matière de consommation électrique calculée en fonction des tarifs actuellement en vigueur serait de 9.700 € TTC l'ansoit une minoration de 35 % par rapport à la dépense actuelle.

Après des précisions apportées par Monsieur Le Quernec qui rappelle les propositions de la commission Urbanisme et travaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur l'engagement d'une opération de modernisation du réseau d'éclairage public de Malestroit ;
- de solliciter le Syndicat Départemental des Energies du Morbihan (S.D.E.M) qui assure la compétence en matière d'investissements, pour procéder aux études et travaux nécessaires dans le cadre d'un programme défini avec la Commune de Malestroit.

- Bâtiments de la rue Sainte Anne : reconduction de la mission CETE APAVE

Monsieur le Maire expose que, par convention en date du 27 juillet 2006, le CETE APAVE a été chargé par la Commune de Malestroit d'assurer la mission obligatoire de contrôle technique des travaux de réhabilitation de l'immeuble Sainte Anne.

Cet organisme assure à ce titre les missions relatives à la solidité des ouvrages existants et à réaliser ainsi que la prise en compte de la sécurité dans les équipements à réaliser.

La rémunération initiale correspondante s'élevait à 7.200 € HT pour une durée d'exécution de 14 mois soit l'équivalent de 514,29 € mensuel Le contrat prévoit une majoration de 720 € HT par mois d'intervention supplémentaire.

Considérant le prolongement des délais d'exécution de 12 mois, CETE APAVE a accepté de réexaminer les conditions de rémunérations initiales. En conséquence, le coût mensuel majoré précité est réduit à présent au montant de 535 € HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de CETE APAVE ramenant à 535 € HT le coût mensuel de prolongement des délais d'exécution de la mission de contrôle technique des travaux de réhabilitation de l'immeuble Sainte Anne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir avec CETE APAVE.

- Logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire expose que la C.C.V.O.L a établi en 2006, dans le cadre de l'intercommunalité, un Programme Local de l'Habitat (P.L.H) portant sur ses 15 Communes et définissant les actions à conduire en matière de logement sur la période 2006-2012.

Il rappelle que la commune a réalisé 15 logements locatifs sociaux destinés aux personnes âgées, à proximité immédiate du Foyer Logement.

La Commission « Urbanisme et Travaux » du 8 juillet 2009 a examiné les actions proposées dans le cadre du P.L.H et envisagé leur mise en œuvre à Malestroit, à savoir :

- 1 – Construction par un opérateur public à désigner, sur le terrain à présent communal de La Croix Zédo, de 6 logements locatifs type T2 et T3 en semi-collectif et de 4 logements T3, T4 et T5 en individuels groupés. Ce dispositif serait complété par 2 logements T4 et T5 destinés à la location-accession. La majeure partie du site restant constituerait un lotissement communal d'environ 8 à 10 lots.
- 2 - Acquisition en Centre Ville d'un immeuble à rénover par la Commune pour y aménager 3 logements destinés aux personnes âgées.
- 3 – Inviter les bailleurs privés potentiels à conclure des conventions avec l'Etat afin de rénover leurs habitations en vue de la location à loyers maîtrisés.
- 4 – Apporter une contribution à l'identification de l'habitat privé dit « indigne » afin d'inciter les propriétaires à engager leur réhabilitation afin de les rendre habitables en bénéficiant bien sûr des aides financières mises en place par l'Etat.
- 5 – Rechercher un ou deux logements en Centre Ville destinés à des accueils d'urgence.

La Commission « Urbanisme et Travaux » invite le Conseil municipal à étudier les dispositions précitées et à engager leur mise en œuvre en liaison avec la C.C.V.O.L.

Monsieur Dany demande s'il y a des pistes actuellement concernant le point n° 2 de rénovation d'immeubles.

Jean-François Le Quernec répond par la négative en précisant que pour l'instant la commune ne fait que décliner les objectifs du PLH avant identification ultérieure des immeubles susceptibles d'être concernés.

Monsieur Tregouët signale que la Commission d'Urbanisme a estimé opportun d'examiner la possibilité d'acquisition de l'ex bâtiment "Kerhervé" de la rue du général de Gaulle. L'objectif étant de procéder à la démolition de l'immeuble commercial et de réhabiliter la partie donnant sur la rue Sainte Anne afin d'y aménager des logements locatifs sociaux.

Monsieur le Maire indique que le bâtiment bordant la rue Sainte Anne est en très mauvais état mais qu'une estimation du coût de l'opération pourrait être faite.

Monsieur Dany souligne l'intérêt patrimonial de ce dernier pour une Petite cité de caractère.

Monsieur Le Quernec précise que cette opération de suppression d'une « verrue » et de requalification de l'espace urbain ainsi libéré figure parmi les engagements mentionnés par la Charte Nationale des Petites cités de Caractère. Il est tout à fait envisageable de pouvoir en conséquence bénéficier à ce titre d'aides financières de la Région Bretagne.

Monsieur Bayon propose de réhabiliter dans le centre ancien plutôt que de réaliser 15 logements dans le futur lotissement de la Croizédo.

Messieurs Miloux, Roger et Le Breton approuvent cette remarque mais signalent qu'il est très difficile de trouver des bâtiments à acquérir dans le centre ancien.

Après ces échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les actions proposées dans le cadre du Programme Local de l'Habitant et d'engager leur mise en œuvre avec la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

◆ Questions diverses

- Lotissement des Gaudinaies : enquête publique pour rétrocession gratuite de 2 parcelles et classement dans la voirie publique.

Monsieur le Maire rappelle que la voirie du lotissement des Gaudinaies a fait l'objet en 1996 d'une enquête publique et d'une rétrocession gratuite à la commune par la société SOCOBRET, propriétaire.

Or cette société s'est aperçue que 2 petites parcelles dans l'entrée du lotissement cadastrées AX n° 71 et 72 (voir plan joint) étaient restées sur le compte de la SOCOBRET.

Après plusieurs recherches dans les archives, les services de la Mairie ont constaté qu'au moment des tractations pour la rétrocession gratuite de la voirie du lotissement en 1996, les 2 parcelles apparaissaient sur les microfiches du cadastre sur le compte de propriété de la Commune.

Elles ne sont réapparues sur le compte de la SOCOBRET, selon les services du cadastre, qu'en 2001.

C'est la raison pour laquelle elles ont été exclues de la cession dans l'acte du 25 mars 2000.

Le centre des impôts de Ploërmel, dans sa réponse du 2 février dernier, a confirmé que les 2 parcelles appartiennent donc toujours à la SOCOBRET suite au procès-verbal de remaniement cadastral du 26/12/1986 publié le 29/12/1986 volume 2979 n° 21.

En conséquence et faute d'élément nouveau il faudra, pour rétrocéder ces parcelles à la commune, passer par une enquête publique et un acte notarié.

Par courrier reçu le 11 juillet, la SOCOBRET accepte de prendre à sa charge les frais afférents à cette cession gratuite à la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une enquête en vue de classer dans le domaine public les parcelles AX n° 71 et 72 après prise en charge des frais afférents et cession gratuite par le propriétaire.

- Tarifs camping et gîte d'étape 2010

Madame Rio demande de prendre une décision pour l'augmentation des tarifs pour le camping et le gîte d'étape afin que les tarifs qui paraîtront sur les guides 2010 soient les bons.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2010 du camping et du gîte d'étape ainsi qu'il suit :

CAMPING

TARIF par jour	Tarifs 2010
Emplacement délimité : (obligatoire pour caravane)	
Caravane + voiture	4,00
* par campeur adulte	1,65
*par enfant de moins de 7 ans	0,80
* camping-car	3,20
* par campeur adulte	1,65
*par enfant de moins de 7 ans	0,80
Emplacement non délimité :	
	Tarifs 2010
* par véhicule 2 roues 125 cm3 et plus	0,85
* par automobile	1,35
* par tente	1,45
* par campeur adulte	1,65
*par enfant de moins de 7 ans	0,80
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1,10
Divers	
	Tarifs 2010
* douche pour visiteurs	1,40
* plein d'eau camping-car pour visiteurs	2,10
* bouteille d'eau glacée	0,60
* garage mort	1,40
Electricité :	
	Tarifs 2010
* électricité du 1/5 au 15/09	2,65
* électricité du 16/09 au 30/04	10,90

GITE D'ETAPE

	Tarifs 2010	
Personne seule	9,70	<u>par nuit</u>
Groupe + de 5 personnes (Prix par personne)	8,10	<u>par nuit</u>
de 12 h à 14 h	3,40	<u>par personne</u>
de 10 h à 16 h	7,00	<u>par personne</u>
Cheval	2,20	<u>par nuitée</u>

- Soutien aux agriculteurs

Monsieur le Maire propose de soutenir la démarche de mobilisation des agriculteurs confrontés à un contexte économique difficile.

Le Gouvernement a fait voter en juillet 2008 une Loi de Modernisation de l'Economie (LME), donnant à la distribution un pouvoir de négociation encore plus grand.

En effet cette loi instaure la notion de "négociabilité permanente", c'est-à-dire le principe de négocier les prix d'achat aux producteurs à chaque commande.

Cette mesure de négociation continue des prix se révèle catastrophique pour le secteur agricole qui ne peut pas stocker les produits frais.

Pour cette raison dès la mise en place de la LME, les réseaux FNSEA et JA ont exigé la mise en place d'un observatoire des prix et des marges, seul outil capable d'apporter de la transparence sur les marges pratiquées par chaque maillon de la filière, du producteur au consommateur.

Aujourd'hui le constat est simple : l'observatoire ne fonctionne pas du tout et les pratiques des distributeurs demeurent opaques.

C'est pourquoi JA et FDSEA demandent que l'ensemble des produits frais agricoles soient retirés du champ d'intervention de la LME et réintègrent le système de négociations existant auparavant (prix révisé 1 à 2 fois par an).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- D'apporter son soutien aux agriculteurs dans leur démarche
- De demander aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures assurant une équité dans la répartition des marges concernant les produits agricoles.

◆ Informations diverses

- Fête médiévale

Monsieur le Maire signale que les festivités vont arriver très vite.

Les bénévoles de l'association Pendragon et de l'association "les Médiévales" travaillent beaucoup pour que cette fête soit une vraie réussite.

Il rappelle que les conseillers municipaux qui souhaitent se costumer fassent connaître leur souhait auprès de l'association des "Médiévales".

Il passe ensuite la parole à André Briend pour plus de précisions.

◆ Ouverture à toutes propositions :

Lotissement de la Gare

Monsieur Dany demande où en sont les ventes de lots du lotissement de la Gare.

Monsieur le Maire explique que seulement 2 candidats se sont manifestés et qu'il les a reçus avec Monsieur Le Quernec.

Une prochaine rencontre doit avoir lieu en septembre.

Il est convenu qu'il faudrait faire un panneau installé à proximité signalant les lots disponibles.

Couleurs de Bretagne

Monsieur Bayon signale que l'opération "couleurs de Bretagne" a été un succès avec 52 peintres. Il précise que les œuvres primées sont entreposées dans la salle des mariages.

Ancien office du tourisme : départ du commerce

Madame Guerret signale que Mme Uboldi qui vend des épices et spécialités indiennes va partir de Malestroit pour s'installer à Ploërmel.

Monsieur le Maire explique qu'elle bénéficiait d'un bail précaire de 23 mois qui arrive à son terme et que c'est effectivement dommage qu'elle n'ait pas trouvé à s'installer à Malestroit.

Monsieur Roger, adjoint au commerce, informe le conseil qu'un artisan est disposé à signer un bail pour ce local à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire précise avec Gildas Roger que Malestroit reçoit beaucoup de demandes d'installations de commerces mais que malheureusement les locaux à louer ou à vendre manquent.

Monsieur Le Breton précise que les loyers demandés pour les quelques pas-de-porte disponibles sont trop élevés d'autant plus que souvent ils sont petits et n'ont pas de toilettes.

Rencontre avec les riverains de la rue Saint Michel, de la rue Huberdière et de la rue Madame

Monsieur Le Priol fait part au conseil de la rencontre qui a eu lieu avec les habitants de la rue Saint Michel, de la rue Huberdière et de la rue Madame pour régler des problèmes de voisinage liés au stationnement des véhicules.

La solution qui a été trouvée consistera à limiter le stationnement à 15 minutes.

Place du Docteur Queinnec : opération libération d'emplacements de stationnements

Monsieur Le Priol expose que depuis début juillet une opération est menée par la municipalité en collaboration avec l'UCAM pour libérer des places de stationnement sur la Place du Docteur Queinnec.

Il a donc été demandé aux commerçants, professions libérales et administrations ainsi qu'à leurs employés de stationner les véhicules sur le parking des Augustines, le parking du cinéma ou sur le parking de la digue.

Cette opération donne de bons résultats puisque maintenant on peut tous les jours trouver des places disponibles pour stationner.

Il est question aussi la mise en place de zones bleues dans le pourtour de la place du Docteur Queinnec.

Fresque de la Salle Jehan

Monsieur Houeix remarque que la fresque au-dessus de la salle Jehan a été changée mais pose la question de la moulure.

Monsieur Miloux précise que c'est prévu mais que l'artisan n'a pas eu le temps de le faire.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et le public de leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances.